

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°002/2019

Nomenclature ACTE :
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 28 janvier** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Nicole BUVIN, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON, Emilie BERGONHE-POIROT, Charles GRAVIER, Yves PERRIER, Yolande PASQUET et Christophe SAUVETTE.

Pouvoir : Robert COLLINET à Bernard FAUREAU

Absent : Jacques BASTARD

Secrétaire de séance : Christophe SAUVETTE

Date de la convocation :
18 janvier 2019

Date d'affichage :

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE
MISE EN SECURITE DE LA TOUR DE LA GLACIERE DU
CHATEAU**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé par délibération en date du 25 juin 2018 la mission de maîtrise d'œuvre de M. Richard Duplat pour les travaux de mise en sécurité de la tour de la Glacière du château.

Le montant de ces honoraires s'élevait alors à 2 219,70 € H.T. soit 2 708,03 € T.T.C. pour un montant toutes dépenses confondues de l'opération à 22 069,70 € H.T. soit 26 925,03 € T.T.C..

Une erreur s'étant produite dans le calcul du montant des honoraires de l'architecte, Monsieur le Maire propose de redélibérer sur les bons montants soit 2 219,70 € H.T. et 2 663,64 € T.T.C. pour un montant d'opération s'élevant à 22 069,70 € H.T. soit 26 483,64 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la mission de maîtrise d'œuvre telle que présentée,
- d'accepter le financement des travaux de mise en sécurité de la tour de la Glacière en 2019 et d'inscrire la somme de 26 483,64 € au budget primitif du château,
- de déposer les demandes de subventions auprès du Département, de la Région et de la D.R.A.C.,
- de valider le plan de financement prévisionnel suivant sous réserve de l'attribution des subventions.

Montant total des travaux estimés : 19 850,00 € H.T. soit 23 820,00 € T.T.C.
Honoraires de l'architecte pour le marché de maîtrise d'œuvre : 2 219,70 € H.T. soit 2 663,64 € T.T.C.

Coût global : 22 069,70 € H.T. soit 26 483,64 € T.T.C.

Subvention DRAC (40 %)	8 827,88 €
Subvention Région (15 %)	3 310,45 €
Subvention Département (30 %)	6 620,91 €
Total subventions	18 759,24 €
Fonds privés association S.C.H.	4 156,79 €

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 28 janvier 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

